



Direction des achats

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES
Etablissement support du GHT « Haute-Bretagne »
2 rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes cedex 9

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Objet du marché public :

**FOURNITURE DE MEDICAMENTS DES CLASSES ATC « J » ANTI-INFECTIEUX
 GENERAUX A USAGE SYSTEMIQUE ET « P » ANTIPARASITAIRES, INSECTICIDES**

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

LOT N° :

Personne habilitée à donner les renseignements aux bénéficiaires de nantissements ou cessions de créance : La Directrice Générale du CHU de Rennes.

Ordonnateur de la dépense :

La Directrice /Le Directeur de l'établissement membre concerné.

Références du comptable assignataire de la dépense :

Monsieur le Comptable Public de l'établissement membre concerné.

Marché public n°

Date de notification du marché public,

indiquée sur l'avis de réception :

N° d'imputation budgétaire :

(Partie réservée au CHU de Rennes)

Préambule

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un groupement de commandes constitué selon les règles définies par les articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique et régi par une convention constitutive signée par ses membres.

Le groupement de commandes est constitué des établissements suivants :

- Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes, établissement support du GHT Haute-Bretagne, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivantes :
 - Le Centre Hospitalier de Fougères,
 - Le Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir,
 - Le Centre Hospitalier Simone Veil de Vitré,
 - Le Centre Hospitalier de Brocéliande,
 - Le Centre Hospitalier de La Guerche de Bretagne,
 - Le Centre Hospitalier de la Roche aux Fées de Janzé,
 - Le Centre Hospitalier d'Antrain, Les Marches de Bretagne,
 - Le Centre Hospitalier Guillaume Régnier,
- Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest, établissement support du GHT Bretagne Occidentale, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivantes :
 - Le Centre Hospitalier du Pays de Morlaix,
 - Le Centre Hospitalier de Lesneven,
 - Le Centre Hospitalier de Saint-Renan,
 - Le Centre Hospitalier de Landerneau,
 - Le Centre Hospitalier de Lanmeur,
 - Le Centre Hospitalier de Crozon,
- Le Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique de Vannes, établissement support du GHT Brocéliande Atlantique agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivantes :
 - Le Centre Hospitalier Alphonse Guérin Ploërmel,
 - Le Centre Hospitalier de Josselin,
 - L'EHPAD de Malestroit,
 - Le Centre Hospitalier de Belle-Ile-en Mer,
 - Le Centre Hospitalier Basse-Vilaine Nivillac,
 - L'EPSM Morbihan Saint-Avé,
- Le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc – Paimpol - Treguier, établissement support du GHT Armor, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivantes :
 - Le Centre Hospitalier de Guingamp,
 - Le Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre,
 - Le Centre Hospitalier de Lannion – Trestel,

PUI territoriale de l'Union Hospitalière de CH de Cornouaille :

- Le Centre Hospitalier de Cornouaille Quimper (Hôpital Laennec) / Concarneau (Hôpital du Porzou), établissement support du GHT Union Hospitalière de Cornouaille agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivantes :
 - L'EPSM Finistère Sud,
 - Le Centre Hospitalier Michel Mazéas, Douarnenez,
- ET - L'Hôtel-Dieu, Pont-l'Abbé,
- ET - Le Pôle de Réadaptation de Cornouaille, Saint-Yvi,

- Le Groupe Hospitalier de Bretagne Sud, établissement support du GHT Sud Bretagne, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte de l'établissement partie suivant :
 - L'EPSM JM Charcot,
- Le Centre Hospitalier de Saint-Malo, établissement support du GHT Rance Emeraude, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivants :
 - Le Centre Hospitalier de Dinan,
 - Le Centre Hospitalier de Cancale,
- Le Centre Hospitalier Centre Bretagne, établissement support du GHT Centre Bretagne, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements suivants :
 - Le Centre Hospitalier de Guémené sur Scorff,
 - Le MAS Guémené sur Scorff,
- Le Centre de soins de suite et réadaptation de Colpo,
- La résidence de Kerampir,
- La fondation Bon Sauveur,
- Le GCS Achats Santé Bretagne.

Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES** a été désigné en tant que Coordonnateur du Groupement de Commandes.

Ainsi, il est confié au CHU de Rennes la fonction d'assurer, pour le compte des établissements membres, la passation du marché public ainsi que certaines missions liées à l'exécution (décision de reconduction, conclusion d'avenant, décision de résiliation).

Les spécificités de chaque établissement membres sont précisées dans les pièces du marché public.

Toutes les autres missions de la phase d'exécution des marchés publics relèvent de chaque établissement membre. L'exécution du marché public couvre son régime financier (le recours, le cas échéant, à la sous-traitance, la gestion et l'émission des commandes passées au titre des marchés publics, la vérification du service fait, le règlement, le versement d'avances et d'acomptes, la liquidation et le mandatement des factures, ...).

De ce fait, dans cette consultation, le terme « CHU de de Rennes » désigne l'établissement coordonnateur du groupement de commandes.

Il est précisé que le GCS Achats Santé Bretagne agit aussi en qualité de centrale d'achats conformément à sa convention constitutive.

Ainsi, la centrale d'achats GCS Achats Santé Bretagne peut mettre à disposition le présent marché public à ses bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la centrale d'achats GCS Achats Santé Bretagne susceptibles de pouvoir bénéficier du marché public sont mentionnés à l'annexe 2 du CCAP : Etablissements bénéficiaires de la centrale d'achat.

ARTICLE 1 - PARTIES CONTRACTANTES

Le pouvoir adjudicateur contractant,

Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES**, coordonnateur du groupement de commandes et établissement support du GHT « Haute-Bretagne »,

dont le siège est sis 2 rue Henri Le Guilloux - 35033 Rennes cedex 9,

Représenté par sa Directrice Générale, Madame Virginie VALENTIN,

Ou par son représentant,

ci-après dénommé "**le CHU de Rennes**",

agissant en son nom et pour son compte ainsi qu'au nom et pour le compte des établissements parties suivants :

- Le Centre Hospitalier de Fougères,
- Le Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir,
- Le Centre Hospitalier Simone Veil de Vitré,
- Le Centre Hospitalier de Brocéliande,
- Le Centre Hospitalier de La Guerche de Bretagne,
- Le Centre Hospitalier de la Roche aux Fées de Janzé,
- Le Centre Hospitalier d'Antrain, Les Marches de Bretagne,
- Le Centre Hospitalier Guillaume Rénier,

ainsi qu'au nom et pour le compte des établissements membres suivants :

- le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST**, établissement public de santé, dont le siège est sis 2, avenue Foch 29609 Brest cedex, représenté par sa Directrice Générale, Madame FAVREL-FEUILLE, Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Bretagne Occidentale, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivants :

- CH Pays de Morlaix ;
- CH Lesneven ;
- CH Saint-Renan ;
- CH Landerneau ;
- CH Lanmeur ;
- CH Crozon ;

ET

- Le **CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE**, établissement public de santé, dont le siège est sis 20, boulevard Général Maurice Guillaudot 56017 Vannes, représenté par son Directeur Général, Monsieur COUTURIER, Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Brocéliande Atlantique, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivants :

- CH Alphonse Guérin Ploërmel ;
- CH Josselin ;
- EHPAD de Malestroit ;
- CH de Belle Ile en Mer ;
- CH Basse-Vilaine Nivillac ;
- EPSM Morbihan Saint-Avé ;

ET

- Le **CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-BRIEUC – PAIMPOL - TREGUIER**, établissement public de santé, dont le siège est sis 10, rue Marcel Proust 22027 Saint-Brieuc cedex 1, représenté par sa Directrice Générale, Madame BENARD, Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivants :

- CH Guingamp ;
- CH du Penthièvre et du Poudouvre ;
- CH Lannion – Trestel;

ET

- Le **CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE QUIMPER (Hôpital Laennec) / CONCARNEAU (Hôpital de Porzou)**, établissement public de santé, dont le siège est sis 14 bis avenue Yves Thépot 29107 Quimper cedex, représenté par son Directeur Général, Monsieur DUBOIS, Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Union Hospitalière de Cornouaille, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivants :

- L' EPSM Finistère Sud ;
- Le Centre Hospitalier Michel Mazéas, Douarnenez ;

ET

- L'Hôtel-Dieu, Pont-l'Abbé ;

ET

- Le Pôle de Réadaptation de Cornouaille, Saint-Yvi ;

établissements faisant parties de la **PUI territoriale de l'Union Hospitalière de CH de Cornouaille** ;

ET

- Le **GROUPE HOSPITALIER DE BRETAGNE SUD**, établissement public de santé, dont le siège est sis 5 avenue de Choiseul 56322 Lorient cedex, représenté par son Directeur Général, Monsieur PHELEP, Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Groupement Hospitalier Sud Bretagne, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte de l'établissement partie suivant :

- EPSM JM Charcot ;

ET

- Le **CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-MALO**, établissement public de santé, dont le siège est sis 1, rue de la Marne 35403 Saint-Malo cedex, représenté par son Directeur Général, Monsieur CUESTA, Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivants :

- CH Dinan ;
- CH Cancale ;

ET

- Le **CENTRE HOSPITALIER CENTRE BRETAGNE**, établissement public de santé, dont le siège est sis Site de Kerio 56306 Pontivy Cedex, représenté par sa Directrice Générale, Monsieur YVEN, Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Centre Bretagne, agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties suivants :

- CH Guémené sur Scorff ;
- MAS Guémené sur Scorff ;

ET

- Le **CENTRE DE SOINS DE SUITE ET READAPTATION DE COLPO**, établissement de santé privé d'intérêt collectif, dont le siège est sis Domaine de Korn er Houet 56390 COLPO, représenté par sa Directrice, Madame LE GOFF ;

ET

- La **RESIDENCE DE KERAMPIR**, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes privé, dont le siège est sis 70/72 Rue PARK AR ROZ 29820 BOHARS, représenté par son Directeur, Monsieur BERMOND-GONNET ;

ET

- La **FONDATION BON SAUVEUR**, établissement de santé privé d'intérêt collectif, dont le siège est sis 1 Rue du Bon Sauveur 22140 BEGARD, représentée par son directeur, Madame LECOUSTRE ;

ET

- Le **GCS Achats Santé Bretagne**, dont le siège est sis au Centre Hospitalier Guillaume Régnier, 108 Avenue Du Général Leclerc 35700 RENNES, représenté par son président, Monsieur VINCLAIR.

et, le(s) (co)contractant(s) suivant(s) :

le cocontractant n°1 :

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

OU

- Agissant uniquement pour le compte de l'entreprise ou de l'entité citée ci-dessous,
- Agissant en tant que mandataire du groupement, pour l'ensemble des entrepreneurs groupés mentionnés dans la lettre de candidature (DC1) datée du
Nombre total de membres dans le groupement, y compris le mandataire :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société.....
en qualité de.....
Société :..... au capital de
Ayant son siège social.....
Téléphone :.....Télécopie :.....courriel :.....
Immatriculé le..... à l'INSEE.....
N° d'identité d'établissement (SIRET):.....
Code d'activité économique principale (APE).....
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :

et, le cocontractant n°2 :

(Rubrique à compléter par le cotraitant membre du groupement, le cas échéant)

Agissant pour le nom et pour le compte de la société.....
en qualité de.....
Société :..... au capital de
Ayant son siège social.....
Téléphone :.....Télécopie :.....courriel :.....
Immatriculé le..... à l'INSEE.....
N° d'identité d'établissement (SIRET):.....
Code d'activité économique principale (APE).....
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :

(Case à cocher)

Une feuille est insérée pour inclure un (ou plusieurs) cotraitant(s) supplémentaire(s) ☐ oui ☐ non

ci-après dénommé "le Titulaire".

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public énumérées à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le titulaire :

- **affirme**, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs et frais et risques ou aux torts exclusifs et frais et risques de la société ou du groupement pour laquelle il intervient, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant du code de la commande publique ;
- **déclare** être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- **atteste** ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- **atteste** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
- **s'engage sans réserve** à exécuter les prestations faisant l'objet du marché public conformément aux stipulations des pièces contractuelles énumérées ci-après.

L'offre ainsi présentée ne lie le soumissionnaire toutefois que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de **SEPT (7) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT - DISPOSITIONS GENERALES

2.1 - Objet du marché public

Le présent marché public a pour objet la fourniture de médicaments des classes ATC « J » anti-infectieux généraux à usage systémique et « P » antiparasitaires, insecticides.

2.2 - Type de Marché Public

Marché(s) public(s) de fournitures : ☒	Marché(s) public(s) de services : ☐	Marché(s) public(s) de travaux : ☐
☒ Achat ☐ Location ☐ Crédit bail ☐ Location-vente	Catégorie de service : ☐	☐ Exécution ☐ Conception réalisation

2.3 - Code nomenclature CPV

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification secondaire
33600000	

2.4 - Procédure de passation

Le présent marché public est conclu au terme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

2.5 - Allotissement

La présente consultation est allotie et comporte 271 lots.

N° lot	Libellé lot
1	Abacavir 300mg comprimé

2	Abacavir 20mg/ml solution buvable
3	Abacavir + Lamivudine 600mg/300mg comprimé
4	Aciclovir 200mg comprimé
5	Aciclovir 200mg/5ml suspension buvable
6	Aciclovir injectable
7	Acide fusidique 250mg comprimé
8	Acide fusidique 250mg/5ml suspension buvable
9	Albendazole 400mg comprimé
10	Amikacine injectable petits dosages
11	Amikacine injectable gros dosages
12	Amikacine liposomale
13	Amoxicilline + Acide Clavulanique sachet
14	Amoxicilline + Acide Clavulanique 100mg/12,5mg/ml suspension buvable
15	Amoxicilline + Acide Clavulanique injectable
16	Amoxicilline voie orale
17	Amoxicilline poudre pour suspension buvable
18	Amoxicilline 500mg injectable
19	Amoxicilline injectable
20	Amphotéricine B
21	Amphotéricine B liposomale 50mg injectable
22	Anticorps monoclonal indiqué en prévention des bronchiolites à VRS, en une seule injection
23	Artéméter + Luméfantrine 20mg/120mg comprimé
24	Artésunate 110mg poudre pour solution injectable
25	Atazanavir gélule
26	Atovaquone 750mg/5ml suspension buvable
27	Atovaquone + Proguanil comprimé
28	Azithromycine 250mg comprimé
29	Azithromycine 40mg/ml poudre pour suspension buvable
30	Aztréonam 1g injectable
31	Aztréonam + Avibactam 1,5g/0,5g injectable
32	Bédaquiline 100mg comprimé
33	Benzathine Benzylpénicilline injectable
34	Benzyle benzoate émulsion cutanée 10% fl 125ml
35	Bictégravir + Emtricitabine + Ténofovir Alafénamide 50mg/200mg/25mg comprimé
36	Bulevirtide 2mg injectable
37	Cabotégravir
38	Caspofungine injectable
39	Céfazoline injectable
40	Céfépime injectable
41	Cefiderocol 1g injectable
42	Céfixime 200mg comprimé
43	Céfixime poudre pour suspension buvable 40mg/5ml
44	Céfixime poudre pour suspension buvable 100mg/5ml
45	Céfotaxime injectable
46	Céfoxitine injectable
47	Cefpodoxime 100mg comprimé
48	Cefpodoxime 8mg/ml poudre pour suspension buvable (flacon 50ml)
49	Ceftaroline 600mg injectable

50	Ceftazidime injectable petits dosages
51	Ceftazidime injectable gros dosages
52	Ceftazidime + Avibactam 2g/500mg injectable
53	Ceftobiprole 500mg injectable
54	Ceftolozane + Tazobactam 1g/500mg injectable
55	Ceftriaxone injectable 250mg
56	Ceftriaxone injectable IV 0,5g
57	Ceftriaxone injectable IV 1g
58	Ceftriaxone injectable IV 2g
59	Ceftriaxone injectable IM 1g (avec solvant lidocaïne)
60	Céfuroxime comprimé
61	Céfuroxime injectable
62	Ciprofloxacin comprimé 500mg
63	Ciprofloxacin comprimé 750mg
64	Ciprofloxacin 500mg/5ml granulés pour suspension buvable
65	Ciprofloxacin injectable
66	Clarithromycine comprimé
67	Clarithromycine granulés pour suspension buvable
68	Clarithromycine 500mg injectable
69	Clindamycine gélule 150mg
70	Clindamycine gélule 300mg
71	Clindamycine 600mg injectable
72	Clindamycine 900mg injectable
73	Clofazimine capsule molle
74	Cloxacilline injectable
75	Cloxacilline 500mg gélule
76	Colistiméthate 1MUI inhalation
77	Colistiméthate 1MUI injectable
78	Cotrimoxazole 800mg/160mg comprimé
79	Cotrimoxazole
80	Dalbavancine 500mg injectable
81	Dapsone + oxalate ferreux 100mg/200mg comprimé
82	Daptomycine injectable
83	Darunavir comprimé
84	Darunavir 100mg/ml suspension buvable
85	Delafloxacin
86	Delamanide 50mg comprimé
87	Dolutégravir
88	Dolutégravir + Lamivudine 50mg/300mg comprimé
89	Dolutégravir + Rilpivirine 50mg/25mg comprimé
90	Dolutégravir + Abacavir + Lamivudine 50mg/600mg/300mg comprimé
91	Doravirine 100mg comprimé
92	Doravirine/Lamivudine/Ténofovir 100mg/300mg/245mg comprimé
93	Doxycycline 100mg comprimé
94	Doxycycline 100mg injectable
95	Efavirenz 600mg comprimé
96	Efavirenz + Emtricitabine + Ténofovir disoproxil 600mg/200mg/245mg
97	Elvitegravir + Cobicistat + Emtricitabine + Ténofovir alafenamide 150mg/150mg/200mg/10mg comprimé

98	Elvitegravir + Cobicistat + Emtricitabine + Ténofovir disoproxil 150mg/150mg/200mg/245mg comprimé
99	Emtricitabine
100	Emtricitabine + Ténofovir disoproxil 200mg/245mg comprimé pelliculé
101	Emtricitabine + Rilpivirine + Ténofovir alafenamide 200mg/25mg/25mg comprimé
102	Emtricitabine + Rilpivirine + Ténofovir disoproxil oral 200mg/25mg/245mg comprimé
103	Entécavir comprimé
104	Entécavir 0,05mg/ml solution buvable
105	Ertapénem 1g injectable
106	Erythromycine voie orale
107	Erythromycine injectable
108	Ethambutol 500mg comprimé
109	Ethambutol 1g/10ml injectable
110	Etravirine comprimé
111	Eravacycline
112	Flubendazole
113	Fluconazole gélule
114	Fluconazole 50mg/5ml poudre pour suspension buvable
115	Fluconazole 200mg/5ml poudre pour suspension buvable
116	Fluconazole injectable
117	Flucytosine
118	Foscarnet sodique 6g/250ml injectable
119	Fosfomycine injectable
120	Fosfomycine 3g granulés pour solution buvable
121	Fostemsavir
122	Ganciclovir 500mg injectable
123	Gentamicine injectable
124	Glécaprevir + Pibrentasvir 100/40mg comprimé
125	Imipénem Cilastatine 500mg/500mg injectable
126	Imipenem / cilastatine / relebactam 500mg/500mg/250mg injectable
127	Immunoglobuline antirabique 150 UI/ml injectable
128	Immunoglobines anti-D injectable
129	Immunoglobuline anti hépatite B injectable
130	Immunoglobuline anti hépatite B 5000UI/100ml injectable
131	Immunoglobuline anti hépatite B 500UI/1ml injectable
132	Immunoglobuline anti tétanique humaine 250UI/2ml injectable
133	Immunoglobuline anti-venin de vipères européennes injectable
134	Isavuconazole
135	Isoniazide
136	Itraconazole 100mg gélule
137	Itraconazole 10mg/ml solution buvable
138	Ivermectine 3mg comprimé
139	Ketoconazole 200mg comprimé
140	Lamivudine comprimé
141	Lamivudine 10mg/ml solution buvable
142	Lamivudine + Zidovudine 150mg/300mg comprimé
143	Lédipasvir + Sofosbuvir 90mg/400mg comprimé
144	Lenacapavir
145	Létermovir

146	Lévoﬂoxacine comprimé
147	Lévoﬂoxacine injectable
148	Linézolide 600mg comprimé
149	Linézolide 100mg/5ml granulés pour suspension buvable
150	Linézolide 2mg/ml injectable
151	Lopinavir + Ritonavir comprimé
152	Lopinavir + Ritonavir 80mg/20mg/ml solution buvable
153	Maraviroc comprimé
154	Méropénèm 1g injectable
155	Méropenem + Vaborbactam 1g/1g injectable
156	Métronidazole comprimé
157	Métronidazole 25mg/ml suspension buvable
158	Métronidazole 500mg injectable
159	Micafungine injectable
160	Minocycline 100mg gélule
161	Moxiﬂoxacine 400mg comprimé
162	Moxiﬂoxacine 400mg/250ml injectable
163	Névirapine 200mg comprimé
164	Névirapine 400mg comprimé LP
165	Névirapine 10mg/ml suspension buvable
166	Nitrofurantoïne 50mg gélule
167	Norﬂoxacine 400mg comprimé
168	Ofﬂoxacine 200mg comprimé
169	Ofﬂoxacine 200mg injectable
170	Oritavancine poudre pour solution injectable
171	Oseltamivir gélule petits dosages
172	Oseltamivir gélule 75mg
173	Oséltamivir 6mg/ml poudre pour suspension buvable
174	Oxacilline 1g injectable
175	Palivizumab injectable
176	Pénicilline G sodique injectable
177	Pentamidine Diiséthionate 300mg inhalation/injectable
178	Pretomanid 200mg comprimé
179	Phénoxy méthylpénicilline
180	Pipéracilline + Tazobactam injectable 2g/250mg
181	Pipéracilline + Tazobactam injectable 4g/500mg
182	Pipéracilline injectable
183	Pipéraquine + Arténimol 320mg/40mg comprimé
184	Pivmécollinam 200mg comprimé
185	Posaconazole 100mg comprimé
186	Posaconazole 40mg/ml suspension buvable
187	Posaconazole 300mg injectable
188	Praziquantel 600mg comprimé
189	Primaquine 15mg comprimé
190	Pristinamycine comprimé
191	Pyrazinamide 500mg comprimé
192	Quinine comprimé
193	Quinine solution injectable

194	Raltégravir
195	Remdesivir
196	Rezafungine
197	Ribavirine
198	Rifabutine 150mg gélule
199	Rifampicine 300mg gélule
200	Rifampicine
201	Rifampicine + Isoniazide 300mg/150mg comprimé
202	Rifampicine + Isoniazide + Pyrazinamide 120/50/300mg comprimé
203	Rilpivirine 25mg comprimé
204	Rilpivirine 900mg injectable
205	Ritonavir 100mg comprimé
206	Ritonavir 100mg poudre pour suspension buvable
207	Roxithromycine 150mg comprimé
208	Roxithromycine 50mg comprimé pour suspension buvable
209	Sofosbuvir + Velpatasvir 400/100mg comprimé
210	Sofosbuvir + Velpatasvir + Voxilaprévir 400/100/100mg comprimé
211	Spiramycine 1,5MUI comprimé
212	Spiramycine 3MUI comprimé
213	Spiramycine 1,5MUI injectable
214	Spiramycine + Métronidazole 1,5MUI/250mg comprimé
215	Sulfadiazine 500mg comprimé
216	Tédizolide phosphate 200mg comprimé
217	Teïcoplanine injectable
218	Témocilline injectable
219	Ténofovir disoproxil 245mg comprimé
220	Tigécycline 50mg injectable
221	Tobramycine 28mg gélule pour inhalation
222	Tobramycine 300mg/5ml inhalation par nébuliseur
223	Tobramycine injectable
224	Vaccin buvable contre le choléra
225	Vaccin contre la tuberculose ou B.C.G.
226	Vaccin de la Fièvre Jaune
227	Vaccin de la rougeole des oreillons et de la rubéole vivant ou R.O.R
228	Vaccin de la varicelle vivant
229	Vaccin de l'encéphalite à tiques inactivé ADULTE
230	Vaccin de l'encéphalite à tiques inactivé ENFANT
231	Vaccin de l'encéphalite japonaise
232	Vaccin de l'Haemophilus influenzae de type b
233	Vaccin de l'hépatite A de l'adulte
234	Vaccin de l'hépatite A de l'enfant et du nourrisson
235	Vaccin de l'hépatite B
236	Vaccin de l'hépatite A + B
237	Vaccin DTP Coq acellulaire tétravalent (indication: primo-vaccination)
238	Vaccin DTP Coq acellulaire tétravalent (indication: rappels)
239	Vaccin DTP Coq acellulaire Hib pentavalent
240	Vaccin DTP Coq acellulaire Hib HB hexavalent
241	Vaccin grippal nasal

242	Vaccin grippal trivalent hautement dosé ou adjuvanté
243	Vaccin grippal trivalent
244	Vaccin leptospires inactivé
245	Vaccin méningococcique groupe B
246	Vaccin méningococcique groupes A+C+W135+Y
247	Vaccin méningococcique groupes A+C+W135+Y, à partir de 6 semaines
248	Vaccin papillomavirus humain 9-valent
249	Vaccin pneumococcique en primovaccination
250	Vaccin pneumococcique chez l'adulte
251	Vaccin pneumococcique à 23 valences
252	Vaccin rabique inactivé
253	Vaccin rotavirus
254	Vaccin rotavirus pour les nourrissons grands prématurés
255	Vaccin typhoïdique polysidique
256	Vaccin VRS pour la femme enceinte
257	Vaccin VRS pour les personnes de 60 ans et plus
258	Vaccin zona
259	Valaciclovir 500mg comprimé
260	Valganciclovir 450mg comprimé
261	Valganciclovir 50mg/ml poudre pour solution buvable
262	Vancomycine 125mg gélule
263	Vancomycine injectable 125mg
264	Vancomycine injectable 250mg
265	Vancomycine injectable gros dosages
266	Voriconazole comprimé
267	Voriconazole 40mg/ml poudre pour suspension buvable
268	Voriconazole 200mg injectable
269	Zidovudine
270	Association antivirale anti-SARS-CoV-2
271	Amoxicilline + Acide Clavulanique comprimé

2.6 - Forme du marché public

Le marché public est un accord-cadre qui fixe toutes les stipulations contractuelles. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec maximum exprimé en quantité pour toute sa durée de validité au sens de l'article R2162-4, 2° du code de la commande publique.

Pour les lots n°13, 14, 15, 16, 17, 19, 38, 65, 71, 82, 100, 125, 146, 147, 148, 150, 158, 172, 217, 266, 268 et 271 le marché public est multi-attributaire dans les conditions définies à l'article 3.3.1 du CCAP.

Pour tous les autres lots le marché public est mono-attributaire.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE PUBLIC

Les pièces constitutives du marché public sont indiquées à l'article 5.2 du CCAP.

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE PUBLIC ET DELAIS D'EXECUTION

4.1 - Durée du marché public

Le marché public est conclu pour une période initiale allant du 01/10/2026, ou à compter de sa date de notification si celle-ci intervient après le 01/10/2026, au 30/09/2027.

Les dates d'entrée sont précisées pour chaque établissement membre et pour chaque lot à l'annexe 1 du CCAP : membres du groupement de commande.

Le marché public peut ensuite être reconduit TROIS (3) fois par période successive d'UN (1) an et pour une durée de validité maximale de QUATRE (4) ans.

Cette reconduction est tacite (ceci signifie que le silence gardé par le CHU de Rennes reconduit automatiquement le marché public).

Dans ce cadre, le titulaire du marché public ne pourra pas s'opposer à la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique.

Par contre, le CHU de Rennes se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché public, et ceci sans indemnité pour le titulaire.

La décision de non reconduction sera expressément notifiée sous préavis de TRENTE (30) jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie avant la fin de la période en cours.

4.2 - Délais d'exécution

La livraison doit être effectuée dans les délais maximum indiqués à l'annexe 2 du CCTP : prestations du fournisseur.

Le titulaire est engagé contractuellement par ces délais.

ARTICLE 5 - MONTANT DU MARCHE PUBLIC

5.1 - Accord-cadre sans minimum mais avec un maximum

Le marché public est conclu sans minimum et avec un maximum en quantité.

Les quantités maximums contractuelles sont définies pour toute la durée du marché public à l'annexe 1 du CCTP « Catalogue des besoins ».

Le marché public est conclu à prix unitaires tels que définis au bordereau des prix unitaires (BPU).

Les prix du marché public sont révisables à date anniversaire du marché public, par ajustement aux prix du présent marché public.

L'offre présentée au titre du présent marché public contient des fournitures en provenance de :

(Case à cocher par l'opérateur économique)

- ☐ Pays de l'Union européenne, France comprise;
- ☐ Pays signataire de l'accord GATT relatif aux marchés publics ;
(Union Européenne exclue)
- ☐ Autre.

5.2 - Taux d'escompte

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Le titulaire précise l'annexe n°2 de l'acte d'engagement, les escomptes éventuels qu'il est disposé à appliquer pour des règlements intervenant sous un délai inférieur ou égal à 50 jours calendaires.

Ces conditions contractuelles, s'appliqueront chaque fois que l'établissement membre concerné honorera les paiements sous le délai susvisé ou plus court. Elles n'emportent pas obligation pour l'établissement membre concerné de respecter ce(s) délai(s) dérogatoire(s) même s'il s'y efforcera.

5.3 - Ristourne de fin de période

Le pourcentage de ristourne sur le chiffre d'affaires de la période réalisée, sur lequel le titulaire s'engage est de : ...%.

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Les pourcentages de ristourne sur le chiffre d'affaires de la période sont fermes pendant toute la durée du marché public.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

Le(s) établissement(s) membre(s) se libérera/libéreront des sommes dues au titre du présent marché public en faisant porter le montant au(x) crédit(s) du(es) bénéficiaire(s) ci-après.

En cas de changement de coordonnées bancaires, le nouveau relevé d'identité bancaire sera transmis par le titulaire.

6.1 - Titulaire seul

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Compte ouvert au nom de	
Sous le numéro	Clé RIB
Banque	
Code Banque	Code Guichet
IBAN	

6.2 - Groupement conjoint

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Premier co-traitant en charge des prestationset mandataire

Désignation du titulaire :			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

Deuxième co-traitant en charge des prestations

Désignation du titulaire :			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

6.3 - Groupement solidaire

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Soit Les membres du groupement optent pour l'ouverture d'un compte unique ouvert au nom du groupement sur lequel seront effectués les paiements.

Désignation du titulaire : groupement et			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

Soit Les membres du groupement peuvent opter pour une répartition des paiements en % ; les montants sont ensuite versés à leur compte respectif :

Désignation du titulaire : Prestations et mandataire			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

Désignation du titulaire : Prestations			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :

Code IBAN :	
-------------	--

ARTICLE 7 - AVANCE

- ☐ Je refuse de percevoir l'avance.
☐ Je ne refuse pas de percevoir l'avance.

(Case à cocher par l'opérateur économique)

Celle-ci est versée si les conditions fixées au CCAP sont remplies.

ARTICLE 8 - SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

À

Le

La personne ayant pouvoir pour engager le Titulaire

.....

Signature et cachet du Titulaire ci-contre :

ARTICLE 9 - SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE CHU DE RENNES

Partie réservée au CHU de Rennes

Est acceptée la présente proposition par le CHU de Rennes **pour valoir acte d'engagement du marché public ayant pour objet la fourniture de médicaments des classes ATC « J » anti-infectieux généraux à usage systémique et « P » antiparasitaires, insecticides – lot n°.....**

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché public et de tous les actes qui en découlent.

Le présent acte d'engagement comporte les annexes ci-après :

- ☒ Annexe n°1 : bordereau des prix unitaires ;
- ☒ Annexe n°2 : fiche escompte ;
- ☐ Annexe n°.... : mise au point du marché public.

A Rennes,
le

Pour le CHU de Rennes en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte de ses établissements parties ainsi qu'au nom et pour le compte des établissements membres.

La Directrice Générale ou son représentant